



Ville d'Isbergues

5A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2026-371

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 19 septembre 2026 de 13 heures 30 à 20 heures 30
complexe Edmond Mille**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Dany NOURRY, président de l'association CAPES, domicilié à ISBERGUES, 261 rue Roger Salengro, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes.

ARRÊTE

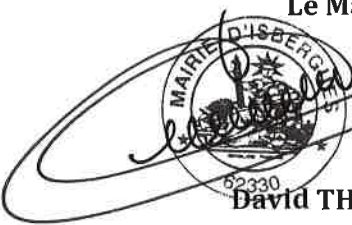
Article 1^{er} : Monsieur Dany NOURRY, président de l'association CAPES est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un loto, le samedi 19 septembre 2026 de 8 heures à 20 heures 30, complexe Edmond Mille.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **15 SEP. 2026**

Publié le **15 SEP. 2026**

Le Maire,

62330
David THELLIER